

2007 2008

Budget I Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par M. Michel Audet,
ministre des Finances,
le 20 février 2007.

Finances

Québec 

2007-2008

Budget | Discours sur le budget

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Février 2007

ISBN 978-2-551-23512-4 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-49085-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

Donner au Québec les moyens de ses ambitions

INTRODUCTION	3
1. UNE GESTION RIGOREUSE ET RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES	5
L'équilibre budgétaire maintenu	6
2. LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOIS	8
La santé.....	8
L'éducation	9
La réduction du fardeau fiscal et le soutien à la croissance économique	10
Le renouvellement des infrastructures	13
3. UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS	15
Un soutien pour les aînés	15
Un soutien pour les familles	16
Un soutien pour les personnes à faible revenu	17
L'équité salariale enfin une réalité.....	18
Des investissements majeurs dans la culture.....	18
Un soutien pour les communautés culturelles	19
4. DES RÉGIONS ET DES GRANDES VILLES DYNAMIQUES	20
Plus d'autonomie et de moyens pour les régions	21
Un soutien particulier pour Montréal et Québec	22
Un appui spécifique à certains secteurs.....	25
5. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT	28
La nouvelle stratégie énergétique.....	28
La lutte contre les changements climatiques.....	28
La restauration des sites contaminés	29
6. LA NÉCESSITÉ D'EN ARRIVER À UNE SOLUTION DURABLE AU DÉSÉQUILIBRE FISCAL	30
CONCLUSION	33

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

Depuis 2003, nous avons agi de façon rigoureuse et responsable, nous ferons de même avec ce budget.

Les priorités des Québécois n'ont pas changé. Celles du gouvernement non plus. Ce sont toujours la santé, l'éducation, l'économie, la réduction du fardeau fiscal, les régions, le développement durable, les familles et les infrastructures.

Nous avons été à l'écoute de ce que veulent les Québécois pour l'avenir et nous avons tout mis en œuvre pour créer un environnement plus favorable à la création de richesse et à la prospérité.

Cette année, nous continuons à concentrer notre action sur la prospérité de tout le Québec, les grandes villes comme les régions. Nous appuyons le rôle moteur de Montréal et de Québec en répondant à leurs besoins particuliers.

Quant aux régions, nous avons renforcé leur autonomie et nous leur donnons des moyens additionnels qui leur permettront d'être les maîtres d'œuvre de leur développement.

Nous continuons d'agir pour l'environnement et la qualité de vie de tous les Québécois. Nous sommes à l'écoute des besoins des gens et nous y répondons.

Ce budget est aussi l'occasion de faire le point sur les réalisations de notre gouvernement.

L'état des finances publiques a été un défi constant au cours de notre mandat. Grâce à notre rigueur, nous avons préservé l'équilibre budgétaire. Nous avons également instauré le Fonds des générations pour nous attaquer à la dette publique. Ces efforts ont été reconnus puisque la cote de crédit du Québec a été relevée à deux reprises en 2006.

Toutefois, afin d'assurer à long terme cet équilibre, il est impératif que soit réglée, de manière durable, la question du déséquilibre fiscal. Cet enjeu est fondamental pour notre gouvernement et pour le Québec.

□ **Le contexte économique**

L'ensemble de nos actions a contribué à la bonne performance de l'économie.

La croissance des dépenses des ménages dépassera les 3 % cette année, comme elle l'a fait chaque année depuis 2003. De plus, la construction d'habitations neuves est restée élevée depuis quatre ans. Elle s'est située en moyenne à près de 52 000 logements annuellement. C'est plus du double des mises en chantier enregistrées à la fin des années 1990.

Quant aux investissements des entreprises, ils ont crû de plus de 25 % depuis 2003. Il s'agit d'une croissance quatre fois plus élevée que le rythme enregistré pendant le dernier mandat du gouvernement précédent.

Si on exclut l'Alberta, les investissements des entreprises au Québec, en pourcentage du PIB, sont maintenant similaires à ceux du reste du Canada. De plus, ils ont progressé davantage au Québec qu'en Ontario depuis 2003.

Par ailleurs, le Québec a conservé en 2006 la première place au Canada en matière de gestion du capital de risque avec 50 % des capitaux sous gestion. Depuis 2003, plus de 15 fonds privés additionnels ont fait leur entrée au Québec.

Ce dynamisme est soutenu par les baisses d'impôt dont les particuliers et les entreprises ont bénéficié depuis 2003. En 2007, le versement du paiement rétroactif au titre de l'équité salariale augmentera le revenu des ménages et favorisera leur consommation.

En outre, la situation du marché du travail est solide. Depuis 2003, près de 200 000 emplois ont été créés au Québec, dont plus de 48 000 l'an dernier. Pour la troisième année consécutive, la grande majorité des emplois créés sont à temps plein.

Le taux de chômage a atteint 8 % en moyenne en 2006, du jamais vu depuis 30 ans. Il est même descendu à 7,7 % le mois dernier. De plus, la proportion de la population qui occupe un emploi dépasse 60 % pour la troisième année de suite, ce qui constitue également un record.

Globalement, cette performance est d'autant plus marquante qu'elle se produit en dépit de l'appréciation importante de la valeur du dollar canadien, du prix élevé du pétrole et de la concurrence de plus en plus vive de la part des économies émergentes.

La politique budgétaire et fiscale du gouvernement a contribué à créer ce contexte de prospérité au Québec. Aussi, le présent budget est une nouvelle étape dans la construction d'un Québec qui a les moyens de ses ambitions.

1. UNE GESTION RIGOUREUSE ET RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Président, avec ce budget, nous gardons le cap sur des finances publiques saines.

☐ *Le bilan du gouvernement en matière de finances publiques*

Nous avons fait plusieurs gestes concrets, les résultats sont probants.

- Nous avons présenté chaque année un budget équilibré.
- Nous avons exercé un contrôle serré des dépenses.
- Nous avons augmenté la transparence avec la publication d'un rapport financier mensuel.
- La modernisation de l'État permet une économie de 1 milliard de dollars.

Nous nous sommes aussi attaqués à des problèmes comme la dette publique et la faible performance de certaines sociétés d'État.

☐ *La dette publique*

Pour nous attaquer à la dette publique, nous avons créé le Fonds des générations, qui permettra de ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025. C'est une réalisation dont je suis particulièrement fier.

De plus, le gouvernement a procédé, jeudi dernier, à une mise de fonds exceptionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations. Ce montant provient de la vente par Hydro-Québec de sa participation dans une entreprise au Chili.

Ainsi, je prévois que le Fonds des générations aura atteint un milliard de dollars dès le 31 mars 2008.

Par ailleurs, cette année encore, nous avons fortement augmenté le fonds qui servira à payer les prestations de retraite des employés du gouvernement. Depuis 2003, nous y avons ajouté 13 milliards de dollars et il atteint maintenant 27 milliards de dollars. Il s'agit là d'un geste de saine gestion fait dans l'intérêt des 540 000 employés de l'État.

❑ **La modernisation de la gouvernance des sociétés d'État**

En 2003, les sociétés d'État du Québec présentaient une performance inégale et une reddition de comptes insuffisante.

Nous avons mené à bien un exercice de modernisation des règles de gouvernance des sociétés d'État par l'adoption, en décembre dernier, d'une loi qui concerne sept importantes sociétés d'État. Nous poursuivrons l'exercice avec 17 autres plus tard cette année.

Nous avons aussi annoncé l'instauration d'ici cinq ans de la parité du nombre de femmes et d'hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

Par ces gestes, nous leur avons donné les moyens d'une gestion plus responsable, plus transparente et plus représentative de la société québécoise.

L'équilibre budgétaire maintenu

Monsieur le Président, au cours de notre mandat, nous avons géré de façon rigoureuse et dans le respect des priorités des Québécois.

La croissance annuelle des dépenses a été maintenue à 4,1 % en moyenne comparativement à 6,3 % dans l'ensemble des provinces.

Je tiens encore cette année à souligner la contribution exceptionnelle de ma collègue, la présidente du Conseil du trésor, au maintien d'un contrôle serré des dépenses. L'ensemble de mes collègues du gouvernement l'ont efficacement secondée dans cette tâche délicate.

❑ **L'année financière 2006-2007**

Pour l'année financière se terminant le 31 mars prochain, j'ai la satisfaction d'annoncer que nous atteindrons encore une fois le déficit zéro. Compte tenu des coûts exceptionnels reliés à l'équité salariale, nous aurons cependant une hausse de 4,6 % des dépenses de programmes.

❑ **L'année financière 2007-2008**

Pour l'année financière à venir, l'équilibre budgétaire est également assuré. Le gouvernement utilisera une réserve budgétaire de 500 millions de dollars constituée en 2006-2007 affectée au règlement de l'équité salariale. Le contrôle des dépenses de programmes reste serré, avec une croissance de 4 % incluant les mesures du présent budget.

□ ***Les années subséquentes***

Pour 2008-2009, il existe un écart entre les revenus et les dépenses de 995 millions de dollars. Comme par le passé, nous ferons face à cette situation et nous prendrons les mesures appropriées pour maintenir l'équilibre budgétaire.

2. LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOIS

Sous le leadership du premier ministre, nous nous étions donné comme objectif en 2003 de recentrer l'action du gouvernement sur les priorités des Québécois :

- la santé et l'éducation;
- l'économie et la réduction du fardeau fiscal;
- les régions et le développement durable;
- les familles; et
- les infrastructures.

Notre bilan montre que nous avons atteint notre objectif.

- Depuis 2003, plus de 80 % de la croissance des dépenses a été allouée à la santé et à l'éducation.
- Depuis 2003, nous avons diminué de façon importante l'impôt des particuliers et réduit le coût d'investir pour les entreprises.
- Depuis 2003, nous avons investi 16,1 milliards de dollars dans l'amélioration des infrastructures. Cet investissement a fortement contribué à soutenir la croissance économique.

La santé

Depuis 2003, nous avons augmenté le budget de la santé de 4,4 milliards de dollars. Nous avons agi sur plusieurs fronts pour améliorer les services. Entre autres :

- Nous avons instauré la garantie d'accès aux soins spécialisés pour les opérations aux hanches, aux genoux et pour les cataractes, à la suite de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli.
- Nous avons haussé le nombre d'étudiants dans les facultés de médecine et 1 000 infirmières additionnelles œuvrent dans le réseau de la santé.
- Nous avons augmenté de 17 à 121 le nombre de groupes de médecine familiale, ce qui permet à plus de 950 000 personnes d'avoir un médecin de famille.
- Nous avons mis nos services de santé en réseau afin d'offrir une meilleure réponse aux besoins des personnes.
- Nous avons réorganisé le travail en diminuant le nombre d'unités d'accréditation syndicale de 3 600 à 900 et en décentralisant la négociation au niveau des établissements.

Ces réalisations nous ont permis de diminuer les listes d'attente pour les chirurgies. En décembre dernier, environ 18 000 personnes de moins attendaient pour une chirurgie par rapport à la même date en 2003.

Nous avons aussi éliminé les délais d'attente de quatre semaines et plus pour le traitement du cancer en radio-oncologie.

Nous continuons, avec le présent budget, de réaliser des progrès dans la santé. Pour la prochaine année, une somme additionnelle de 1,3 milliard de dollars sera allouée à ce secteur, soit une croissance de 6 %.

C'est dire que les deux tiers de l'augmentation des dépenses du gouvernement seront consacrés à la santé et aux services sociaux. Cette augmentation permettra d'ajouter des ressources additionnelles pour des besoins spécifiques comme le soutien aux personnes âgées, la santé mentale et la réadaptation physique et intellectuelle.

Et ce n'est pas tout. Nous investissons dans les infrastructures de santé, notamment dans la construction des nouveaux hôpitaux universitaires à Montréal.

Le gouvernement agit aussi du côté de la prévention. Nous avons mis en place la nouvelle *Loi sur le tabac*, dont les effets bénéfiques ont déjà commencé à se faire sentir. Nous avons conclu l'automne dernier un partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour mettre sur pied un fonds pour la promotion de la santé et des saines habitudes de vie. Je confirme aujourd'hui la création de ce fonds de 400 millions de dollars sur 10 ans.

L'éducation

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement a aussi posé plusieurs gestes concrets. Entre autres :

- Nous avons alloué près de 100 millions de dollars sur trois ans pour aider les enfants en difficulté d'apprentissage et soutenir leurs parents par l'embauche de professionnels spécialisés.
- Nous avons ajouté une heure et demie de cours par semaine au niveau primaire, ce qui vient doubler le temps consacré à l'éducation physique et permet l'enseignement de l'anglais dès la première année.
- Nous avons mis en place l'aide aux devoirs.
- Finalement, nous avons ajouté 320 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire.

Depuis 2003, le gouvernement a réinvesti en éducation près de 1,7 milliard de dollars. Il s'agit d'une croissance des dépenses cinq fois plus rapide que durant le mandat du gouvernement précédent.

En 2007-2008, le budget de l'éducation augmentera de 4,4 %, soit 567 millions de dollars de plus.

Nous nous engageons à faire encore plus pour l'éducation postsecondaire. Nous en ferons davantage si nous obtenons des sommes additionnelles du gouvernement fédéral.

La réduction du fardeau fiscal et le soutien à la croissance économique

Depuis 2003, nous avons abaissé de façon continue les impôts des particuliers et des entreprises. Une fiscalité plus concurrentielle nous permet :

- de retenir et d'attirer les entrepreneurs et les travailleurs les plus compétents;
- d'inciter les Québécois au travail en leur redonnant une plus grande part de leurs revenus; et
- d'encourager l'investissement en capital physique et humain.

Ce sont des ingrédients essentiels à la productivité et à la croissance économique. Le gouvernement a beaucoup contribué à améliorer la compétitivité du Québec par la réduction du fardeau fiscal.

- Nous avons redonné aux Québécois 3,8 milliards de dollars en réductions d'impôt.
- Nous avons accordé plus de 825 millions de dollars en réduction du fardeau fiscal des entreprises.

Tous les contribuables qui paient de l'impôt, c'est-à-dire 3,4 millions de personnes, ont profité directement des baisses d'impôt que notre gouvernement a consenties.

☐ *Une réduction supplémentaire du fardeau fiscal des Québécois*

Il existait en 2003 un écart important entre ce que payaient les contribuables québécois en impôt sur le revenu et ce que payaient en moyenne les contribuables des autres provinces. Cette situation ne pouvait perdurer. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à réduire cet écart, tout en continuant d'investir en santé et en éducation. C'est ce que nous avons fait.

Avec les budgets précédents, nous avons en priorité réduit les impôts des contribuables à faible revenu. Nous avons entre autres :

- instauré le régime unique d'imposition;
- mis en œuvre le Soutien aux enfants et la Prime au travail pour aider les familles;
- bonifié les avantages fiscaux consentis aux personnes handicapées et aux aidants naturels;
- instauré une déduction fiscale de 1 000 dollars pour les travailleurs;
- bonifié le crédit d'impôt pour maintien à domicile des personnes âgées; et
- indexé chaque année le régime fiscal pour tenir compte des effets de l'inflation.

En conséquence, les contribuables à faible revenu profitent maintenant d'un régime fiscal plus avantageux que la moyenne canadienne.

Nous voulons avec le présent budget faire davantage pour les autres catégories de contribuables.

J'annonce qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, les seuils de revenu de la table d'imposition seront relevés. Il en résultera une réduction d'impôt sur le revenu des particuliers d'un montant de 250 millions de dollars.

Ainsi, depuis 2003, l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces aura été réduit de 2,2 milliards de dollars à 770 millions de dollars, soit une réduction de près de 65 %.

Avec ces baisses, nous ne serons plus les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord. Nous sommes passés au 6^e rang des provinces en ce qui a trait au fardeau fiscal. C'est un progrès remarquable.

En tenant compte de l'ensemble des réductions d'impôt consenties depuis 2003 incluant la présente, une famille ayant deux revenus de travail totalisant 75 000 dollars aura bénéficié d'une réduction d'impôt de 2 281 dollars.

□ Une fiscalité qui favorise le dynamisme de nos entreprises

Pour les entreprises, nous avons aussi beaucoup amélioré la compétitivité de notre régime fiscal. Nous pouvons être fiers de notre bilan.

- Nous avons réduit à 8 % le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises, ce qui profite à 100 000 d'entre elles.
- Nous avons allégé la réglementation des PME à l'égard du financement et de l'administration des plans de formation de la main-d'œuvre.

- Nous avons annoncé une baisse graduelle de la taxe sur le capital. Cette taxe nuit à la compétitivité des entreprises et à la création d'emplois, ce qui fait maintenant consensus à l'Assemblée nationale.
- Nous avons aussi relevé le seuil d'exemption de cette taxe, de sorte que 75 % des entreprises n'ont plus à la payer.
- Enfin, nous avons instauré un crédit de taxe sur le capital pour favoriser les nouveaux investissements.

Dans le présent budget, nous voulons inciter davantage les entreprises manufacturières à se moderniser. En effet, le secteur manufacturier québécois, tout comme celui des autres provinces, des États-Unis et du monde occidental, fait face à la vive concurrence des économies émergentes. Plusieurs industries comme le textile, le vêtement et la fabrication de meubles sont très gravement affectées.

La concurrence que nous livrent ces économies est en grande partie attribuable à leurs faibles coûts de main-d'œuvre. Face à cette compétition, les entreprises québécoises n'ont d'autre choix que de s'adapter. Elles doivent devenir plus compétitives et, pour ce faire, elles doivent devenir plus productives.

Nous constatons que les dirigeants d'entreprises et des syndicats partagent ce même diagnostic. Cela crée des conditions privilégiées pour une meilleure concertation. J'invite le gouvernement fédéral, dans son prochain budget, à prendre lui aussi des mesures pour aider les entreprises à relever ce défi.

Le gouvernement du Québec a déjà appuyé des entreprises dans des secteurs qui faisaient face à des difficultés aiguës, comme le secteur forestier. Nous ferons aussi notre part pour les autres entreprises manufacturières.

Ainsi, j'annonce que le crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation sera prolongé jusqu'à la fin de 2012. De plus, j'annonce que ce crédit sera doublé, passant de 5 % à 10 % à compter de minuit ce soir.

Avec cette mesure, le coût d'investir dans le secteur manufacturier au Québec n'aura jamais été aussi bas.

Je tiens à souligner qu'avec ces mesures, les entreprises manufacturières qui investissent pour acheter de nouvelles machines ou moderniser leurs équipements n'auront généralement plus à payer de taxe sur le capital.

En effet, pour peu que leur investissement soit suffisant, le crédit qu'elles obtiendront compensera entièrement le montant de la taxe qu'elles auraient dû acquitter sur leur capital.

Monsieur le Président, il s'agit d'un avantage concurrentiel immédiat. C'est là la meilleure façon de stimuler l'investissement dans le secteur manufacturier.

Le renouvellement des infrastructures

Les infrastructures publiques sont l'un des piliers de la croissance économique et du développement. L'effort du gouvernement pour moderniser ces infrastructures se reflète directement dans la vitalité économique du Québec.

- Depuis le début de notre mandat, le gouvernement a investi dans le développement et le maintien des infrastructures 16,1 milliards de dollars.
- L'investissement annuel moyen est passé de 2,9 milliards de dollars entre 1997 et 2003 à 4,7 milliards de dollars l'an dernier, une progression remarquable.

C'est sans compter les investissements que nous avons réussi à susciter chez nos partenaires dans divers projets.

Par ailleurs, mon collègue, le ministre des Transports, et ma collègue, la ministre déléguée aux Transports, ont annoncé des investissements de l'ordre de 7,9 milliards de dollars d'ici 2011 dans les routes, les ponts et les viaducs.

De nombreux projets de routes sont en plein développement :

- la 25 à Montréal et à Laval;
- la 30 en Montérégie;
- la 50 dans l'Outaouais et les Laurentides;
- la 73 en Beauce;
- la 175 au Saguenay; et
- la 185 dans le Bas-Saint-Laurent.

De plus, plusieurs ponts et ouvrages d'art municipaux nécessitent des interventions majeures pour éviter une détérioration accrue. En conséquence, le montant des investissements pour améliorer l'état de ces structures municipales sera haussé de 22 millions de dollars pour atteindre 30 millions de dollars en 2007-2008.

Aussi, grâce à l'appui financier du gouvernement par l'entremise de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), les municipalités et les organismes de transport en commun procéderont au cours des quatre années à venir à des investissements de 2,3 milliards de dollars.

Ces investissements amélioreront les infrastructures de transport en commun, d'accès à l'eau potable, de traitement des eaux usées et de voirie locale.

Le gouvernement s'assure aussi que ses propres infrastructures restent en bon état. En vertu de la nouvelle politique de maintien des actifs, une enveloppe est maintenant allouée aux hôpitaux et aux institutions d'enseignement pour conserver leurs bâtiments en bonne condition et améliorer la qualité des services à la population.

Depuis 2003, nous avons augmenté les budgets de maintien des actifs de 645 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars.

À cet égard, mon collègue, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vient d'annoncer un investissement de 175 millions de dollars pour entretenir les bâtiments du réseau de l'éducation.

3. UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS

Depuis le début de notre mandat, nous avons travaillé à la construction d'un Québec pour tous les âges en accordant une attention particulière aux aînés, aux familles et aux jeunes.

Un soutien pour les aînés

Depuis 2003, le niveau de l'aide financière annuelle aux aînés est passé de 303 millions de dollars à 661 millions de dollars. Parmi les réalisations du gouvernement, on note :

- la gratuité des médicaments pour 74 000 personnes âgées à faible revenu;
- la certification obligatoire des résidences privées pour personnes âgées;
- la modernisation de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui prévoit dorénavant une représentation des retraités.

De plus, près de 370 000 couples de retraités bénéficieront d'une réduction d'impôt grâce au fractionnement des revenus de retraite que j'ai annoncé en décembre dernier.

Par exemple, un couple ayant un seul revenu de pension de 40 000 dollars pourra bénéficier d'une réduction d'impôt de 878 dollars.

Nous allons encore plus loin.

J'annonce aujourd'hui que nous majorons de 1 000 à 1 500 dollars les revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite. C'est un crédit d'impôt qui profitera maintenant à plus de 356 000 retraités.

Assurer un meilleur milieu de vie aux aînés

Près de 90 % des aînés habitent leur domicile et c'est dans ce milieu de vie qu'ils souhaitent demeurer le plus longtemps possible.

Dans le but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, nous avons bonifié le crédit d'impôt qui leur est destiné en y ajoutant 74 millions de dollars. Cette mesure permet à près de 300 000 aînés de demeurer plus longtemps dans leur résidence.

Par ailleurs, les aidants naturels jouent un rôle clef pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées. Nous soutenons déjà les aidants naturels en leur accordant un crédit d'impôt spécial. Nous voulons maintenant reconnaître l'apport exceptionnel des bénévoles qui les épaulent.

Pour reconnaître cet apport, le gouvernement introduit une mesure novatrice. Ainsi, j'annonce qu'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 500 dollars sera consenti à un bénévole qui fournira des services de relève à un aidant naturel pour l'équivalent d'au moins une journée par semaine.

Voilà un moyen de donner un coup de pouce bien mérité à nos aidants naturels. Cette mesure impliquera les centres de santé et de services sociaux. Elle est exposée en détail dans les *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, qui en font partie intégrante.

□ **Des aînés actifs**

Les aînés qui sont en bonne santé souhaitent souvent demeurer plus longtemps sur le marché du travail. Hélas, trop de travailleurs âgés sont découragés par le manque de flexibilité des régimes de retraite.

La retraite progressive est une réponse adaptée aux besoins de ces travailleurs. Au cours de la dernière année, le gouvernement s'est engagé fermement à promouvoir la retraite progressive. Il faut assouplir les règles de nos régimes de retraite pour rendre plus avantageux le retrait graduel du marché du travail. Nous avons amorcé les travaux avec le gouvernement fédéral en vue d'y arriver.

L'ensemble des mesures que je viens d'annoncer font partie de la *Stratégie d'action en faveur des aînés* qui accompagne le présent budget.

Un soutien pour les familles

Notre soutien financier aux familles totalisera plus de 4,7 milliards de dollars en 2007. C'est une hausse de plus de 30 % par rapport à 2003.

Nous avons agi sur plusieurs plans pour créer un environnement plus favorable aux familles.

- Nous avons mis sur pied l'assurance parentale, le programme le plus flexible et généreux en Amérique du Nord.
- Nous avons augmenté le revenu disponible des jeunes familles avec le Soutien aux enfants.
- Nous avons facilité la vie des familles du Québec avec la modernisation de la loi sur les heures d'affaires dans les commerces.
- Nous avons créé le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour générer un demi-milliard d'investissement dans des projets qui permettront aux familles de pratiquer des activités sportives et de se divertir sainement.

- Nous avons créé plus de 36 000 places en garderie à contribution réduite, atteignant ainsi notre engagement de 200 000 places annoncé en 2003.
- Nous avons aussi soutenu 250 haltes-garderies communautaires.

En réponse aux demandes liées à la popularité de ces haltes-garderies, j'annonce que nous rendons permanent leur financement annuel de 3 millions de dollars.

J'annonce aussi que le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants sera désormais accessible aux parents sans égard à leurs revenus. Cela permet de l'étendre au secteur agricole et à certains travailleurs autonomes qui n'étaient pas en mesure d'en bénéficier. C'est un appui additionnel de 10 millions de dollars en faveur des familles.

Aussi, nous instaurons un nouveau crédit d'impôt remboursable pour inciter les parents et les grands-parents à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants et petits-enfants. Chaque placement annuel de 2 000 dollars dans un régime enregistré d'épargne-études donnera droit à un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 250 dollars, qui s'ajoutera au régime.

Par ailleurs, nous améliorons la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires. Dorénavant, les étudiants pourront transférer à leurs parents ou à leurs grands-parents le crédit d'impôt pour frais de scolarité.

Enfin, nous bonifierons le crédit d'impôt pour appuyer les couples infertiles qui ont recours à la fécondation *in vitro*. En effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux compte apporter des changements au protocole de fécondation pour réduire le nombre actuellement élevé de grossesses multiples. Comme cette technique sera plus coûteuse, j'annonce que le crédit d'impôt tiendra compte de l'augmentation de ces coûts.

Monsieur le Président, l'ensemble des mesures fiscales annoncées aujourd'hui, ajoutées au fractionnement des revenus de retraite, signifie pour les Québécois une réduction totale de fardeau fiscal de 464 millions de dollars, et ce, sans tenir compte de l'indexation de 2008, évaluée à 355 millions de dollars.

Un soutien pour les personnes à faible revenu

Le gouvernement tient à l'objectif de réduire la pauvreté au Québec. Nous avons dans notre bilan plusieurs actions et résultats concrets à cet égard :

- le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qu'a coordonné ma collègue, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- la Prime au travail, un élément central de notre action;
- l'augmentation du salaire minimum de 7,30 \$ en 2003 à 8,00 \$ le 1^{er} mai prochain;

- la gratuité des médicaments pour tous les assistés sociaux; et
- le rehaussement des seuils de l'aide juridique, pour la première fois depuis 20 ans.

En tout, nous aurons investi dans la lutte contre la pauvreté un total de 3 milliards de dollars.

Depuis 2003, il y a 52 000 Québécois de moins à l'aide sociale. Pour nous, la lutte contre la pauvreté passe d'abord par l'emploi.

Enfin, en matière de logement social, le gouvernement garde le cap sur son objectif de construire 20 000 nouveaux logements sociaux. Cette action majeure sera complétée notamment par des investissements dans la rénovation des logements abordables existants. À cette fin, nous disposons de ressources financières additionnelles annoncées dans le dernier budget fédéral.

L'équité salariale enfin une réalité

Ma collègue, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, a récemment rendu publique la politique d'égalité femmes-hommes. Essentiellement, il s'agit de passer d'une égalité de droit à une égalité de fait.

Dix ans après l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*, je suis fier de rappeler que c'est la détermination de notre gouvernement qui a permis d'en arriver à une entente avec les associations syndicales en juin dernier.

À la suite de cette entente, plus de 360 000 employés, principalement des femmes, reçoivent, depuis le 1^{er} janvier 2007, les premiers ajustements liés à ce règlement. D'ici quelques semaines, ces employés recevront un paiement rétroactif couvrant la période de 2001 à 2006.

Pour assurer l'équité salariale des employés du secteur public, le gouvernement leur versera d'ici le 31 mars 2008 un total de près de 2,7 milliards de dollars.

Des investissements majeurs dans la culture

La vitalité culturelle du Québec affirme notre identité et contribue à l'enrichissement de la vie de tous les Québécois. L'adoption par l'UNESCO de la convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est une des plus grandes réalisations de la diplomatie québécoise.

Sous le leadership de ma collègue, la ministre de la Culture et des Communications, nous avons fait plusieurs gestes qui témoignent de l'ampleur de notre engagement pour la culture :

- des investissements dans les infrastructures culturelles, dont la rénovation du Palais Montcalm à Québec et l'annonce du projet de construction de la nouvelle salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal;
- la création du Fonds du patrimoine culturel québécois;
- la création du programme Placements Culture;
- la politique de la francophonie canadienne; et
- les mesures fiscales pour soutenir les revenus des artistes et l'industrie culturelle.

Depuis 2003, les dépenses du gouvernement en culture ont augmenté de 125 millions de dollars.

Dans le domaine du cinéma, j'ai le plaisir de confirmer que nous reconduisons de façon récurrente l'aide exceptionnelle de 10 millions de dollars. Cette somme permettra de maintenir le dynamisme de ce secteur.

Parmi les autres mesures, le gouvernement :

- accordera 5 millions de dollars additionnels de façon récurrente pour bonifier le financement des musées;
- consacra 2 millions de dollars de façon récurrente à nos bibliothèques publiques, notamment pour l'amélioration de la technologie et la création d'un catalogue collectif;
- bonifiera l'enveloppe du programme Placements Culture en y ajoutant 3 millions de dollars; et
- appuiera les organismes qui œuvrent dans le secteur des médias communautaires.

Un soutien pour les communautés culturelles

Les immigrants de toutes les origines contribuent à la modernité du Québec. Afin de mieux profiter de leurs apports, il est essentiel de construire des liens solides entre les nouveaux arrivants et leur société d'accueil, notamment en leur faisant partager la connaissance du français.

Ainsi, j'annonce que 5,3 millions de dollars seront ajoutés aux crédits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, notamment pour la francisation des immigrants.

4. DES RÉGIONS ET DES GRANDES VILLES DYNAMIQUES

Monsieur le Président, la prospérité de toutes les régions du Québec est au cœur des préoccupations de notre gouvernement. Nous en avons fait le thème principal de nos consultations prébudgétaires. Celles-ci nous ont permis de rencontrer des représentants d'une quarantaine de groupes.

Nous avons également entendu les citoyens par l'entremise de consultations en ligne. Nous avons pris bonne note des commentaires reçus et ils nous ont guidés dans la préparation de ce budget.

Depuis 2003, nous avons œuvré pour faire de l'autonomie des régions l'axe central du développement régional. Notre action s'est inscrite sur deux plans :

- le transfert de pouvoirs et de responsabilités aux régions et l'octroi de ressources pour les exercer; et
- l'accessibilité pour toutes les régions à des instruments économiques nécessaires à leur développement.

Nos réalisations parlent d'elles-mêmes. Pour favoriser l'autonomie régionale, nous avons :

- créé et financé les conférences régionales des élus, les CRE;
- transféré aux MRC les responsabilités des CLD, les centres locaux de développement;
- investi 3,8 milliards de dollars dans l'*Entente pour un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*; et
- entrepris la signature des 91 ententes dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* qui totalisera 280 millions de dollars.

Nous avons aussi fourni un levier économique important en créant les FIER pour faciliter le financement des entreprises en région. Le succès des FIER se traduit par les 40 fonds régionaux qui ont été créés avec des partenaires privés. C'est une capitalisation de 316 millions de dollars qui sert à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises.

Monsieur le Président, nous voulons faire davantage. Je suis heureux de vous faire part des principales composantes de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*. J'aimerais féliciter mes collègues, la ministre des Affaires municipales et des Régions, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui ont travaillé à l'élaboration de cette stratégie dont les détails sont présentés dans un fascicule qui accompagne les documents budgétaires.

J'annonce que nous allons consacrer 825 millions de dollars sur cinq ans à cette nouvelle stratégie. Elle s'articule autour de trois volets :

- des moyens et des instruments additionnels pour que les régions prennent en charge leur développement;
- des investissements dans les projets de Montréal et de Québec; et
- un appui spécifique du gouvernement à certains secteurs structurants pour nos régions.

Plus d'autonomie et de moyens pour les régions

La nouvelle stratégie de développement des régions vient appuyer notre action pour favoriser l'autonomie régionale. Nous mettons des moyens financiers additionnels sous le contrôle de toutes les régions pour qu'elles puissent pleinement jouer le rôle qui leur revient dans leur développement.

En premier lieu, j'annonce que nous allons accorder 300 millions de dollars sur cinq ans au Fonds de développement régional. Cette somme, sous l'autorité directe des conférences régionales des élus, servira à soutenir les régions dans leurs efforts de diversification économique et de modulation régionale des programmes gouvernementaux.

En second lieu, j'annonce que 165 millions de dollars sur cinq ans iront en appui aux efforts de développement économique pilotés par les régions. Cette somme sera partagée comme suit :

- 75 millions de dollars additionnels seront alloués au financement de projets pour le développement des créneaux d'excellence régionaux découlant de la démarche ACCORD. Déjà 14 ententes sur 15 potentielles ont été signées.
- 90 millions de dollars seront mis à la disposition des CLD pour soutenir l'entrepreneuriat et le développement des plans d'affaires des entreprises en démarrage.

En troisième lieu, j'annonce que 45 millions de dollars sur cinq ans seront consacrés au soutien des activités des nouvelles commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Ces commissions ont été mises sur pied à la suite des recommandations du rapport Coulombe. Elles verront à la réalisation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

J'annonce également que le gouvernement bonifiera ses programmes en ajoutant près de 100 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'investissement et la productivité des entreprises dans toutes les régions. Nous allons bonifier le Programme de soutien aux projets économiques et renforcer l'appui à la productivité des entreprises.

Par ailleurs, des écarts de développement économique sont observés dans les régions ressources par rapport aux autres régions du Québec.

Pour cette raison, le gouvernement leur a accordé un soutien particulier. En 2006, ce soutien s'élevait à 104 millions de dollars sous forme d'aides fiscales.

Le gouvernement a été sensibilisé par certains intervenants régionaux au fait que ces mesures pouvaient causer une concurrence interrégionale non souhaitable.

Lors du dernier discours sur le budget, nous avons ajusté les trois crédits d'impôt des régions ressources afin d'exclure l'installation des équipements.

Nous apportons d'autres ajustements cette année.

D'abord, nous allons réduire progressivement le congé fiscal en régions ressources à compter de 2008 puisqu'il n'est pas lié à l'investissement et à la création d'emplois. Par contre, les crédits d'impôt pour les activités de 2^e et de 3^e transformation seront en vigueur jusqu'en 2009 et nous continuerons de les gérer avec beaucoup de rigueur.

En ce qui concerne la fin prévue d'un certain nombre de crédits d'impôt, tant pour les régions ressources que pour les secteurs de la nouvelle économie, j'annonce la mise sur pied d'un groupe de travail qui en examinera les impacts. Ce groupe sera présidé par M. Robert Gagné, de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, qui travaillera avec tous les acteurs socioéconomiques impliqués.

Un soutien particulier pour Montréal et Québec

Nous sommes par ailleurs très conscients du rôle majeur joué par Montréal et Québec dans la vitalité du Québec.

Depuis 2003, nous leur avons démontré notre appui de nombreuses façons. Outre les initiatives particulières qui leur sont dédiées, elles profitent de façon importante des retombées des politiques et stratégies gouvernementales de développement économique.

La nouvelle stratégie de l'innovation présentée par mon collègue, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, a des effets sur toutes les régions, mais particulièrement sur Montréal et sur Québec, puisque 67 % des activités québécoises de recherche et développement privées se déroulent sur leur territoire.

La nouvelle entente fiscale et financière avec les municipalités profite aussi à nos grandes villes. Montréal obtiendra près de 900 millions de dollars alors qu'une somme de près de 300 millions de dollars est prévue pour Québec.

Par ailleurs, la sécurité des citoyens constitue un enjeu important pour les grandes villes. C'est pourquoi nous allons investir 34 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour la mise en œuvre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue.

☐ **Montréal**

La métropole joue un rôle crucial dans le développement économique de l'ensemble du Québec. L'enrichissement du Québec passe par la croissance et la prospérité de sa métropole.

Montréal doit relever des défis majeurs afin de se positionner à l'échelle nord-américaine et planétaire. Elle bénéficie à cette fin d'avantages indéniables, qu'elle n'est pas toujours en mesure d'exploiter pleinement.

Montréal a clairement défini ses objectifs et son plan d'action dans sa stratégie de développement intitulée *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*.

Le gouvernement appuiera le déploiement et la mise en œuvre de cette stratégie, en octroyant 140 millions de dollars à la Ville de Montréal, au cours des cinq prochaines années.

Ces ressources additionnelles viennent s'ajouter aux différents appuis dont la métropole bénéficie comme :

- la pleine compensation des taxes foncières pour les musées d'État et la Grande Bibliothèque;
- le remboursement de la taxe sur les carburants à la Société de transport de Montréal;
- l'implantation du service des premiers répondants;
- l'aide financière pour le refinancement du déficit du régime de retraite des employés de la Ville, qui représentera, à terme, un montant de 240 millions de dollars ; et
- le soutien à plusieurs projets économiques d'envergure, notamment dans l'aéronautique et les technologies de l'information.

De plus, depuis 2003, nous avons accordé des subventions de 265 millions de dollars à la Ville de Montréal, dont :

- 69 millions pour les dépenses de fonctionnement;
- 148 millions pour le service de la dette; et
- près de 38 millions à titre de compensation pour les droits sur les divertissements.

Par ailleurs, une entente est imminente quant à la répartition régionale des coûts du métro de Montréal.

J'annonce que le gouvernement prendra à sa charge, pour la durée de l'entente, une partie du déficit du métro de Montréal, et ce, jusqu'à concurrence de 11 millions de dollars par année pour une période de cinq ans.

☐ Québec

La région de la Capitale-Nationale connaît une période de prospérité exceptionnelle. Elle se situe au 4^e rang des 20 régions métropolitaines du Canada et du nord-est des États-Unis pour sa vitalité économique.

Pour permettre à Québec de tabler sur ces résultats, la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* lui octroie 25 millions de dollars. La capitale nationale pourra utiliser cette somme pour préparer et mettre en œuvre un plan de développement économique.

Comme pour Montréal, le gouvernement a appuyé la capitale nationale de différentes façons.

Nous avons déjà fait part de notre appui à plusieurs projets structurants, dont 15 millions de dollars pour la modernisation de l'aéroport international Jean-Lesage et 36,5 millions de dollars pour l'assainissement de la rivière Saint-Charles.

En tant que capitale nationale, Québec joue un rôle particulier. Afin qu'elle puisse pleinement assumer ce rôle, nous avons bonifié de 2,8 millions de dollars par année la subvention de 5 millions de dollars qu'elle reçoit déjà.

Québec bénéficie aussi de la pleine compensation des taxes foncières pour le Grand Théâtre et les musées d'État sur son territoire. Nous lui avons aussi accordé une aide financière pour équilibrer son budget au cours des derniers exercices financiers.

En ce qui concerne le réseau routier, nous avons investi des sommes importantes, dont 55 millions de dollars pour l'autoroute Robert-Bourassa. Pour la prochaine année uniquement, mon collègue, le ministre des Transports, a annoncé plus de 166 millions de dollars d'investissement dans le réseau routier de la région de Québec.

Par ailleurs, l'année 2008 marquera un moment fort de notre histoire collective. En effet, Québec prépare intensivement son 400^e anniversaire. Nous avons consenti 110 millions de dollars pour l'organisation de cet événement, dont 70 millions de dollars pour la Promenade Samuel-de Champlain.

Le gouvernement est heureux d'appuyer cet événement qui sera une source de fierté pour tous les Québécois.

Un appui spécifique à certains secteurs

Le gouvernement appuie également certains secteurs pour les aider à faire face à des défis particuliers : le secteur minier, le tourisme, le secteur agroalimentaire et la forêt.

□ **Secteur minier**

L'industrie minière connaît actuellement un essor important qui s'explique par le niveau élevé du prix des métaux et le régime fiscal favorable offert par le Québec pour stimuler l'exploration minière.

Notre gouvernement avait annoncé, dès 2004, sa décision de rendre permanent le régime d'actions accréditives.

Dans mon dernier budget, j'ai annoncé une aide de 3 millions de dollars pour le financement des travaux de Géologie Québec.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie des régions, j'annonce que nous allons octroyer des crédits additionnels de 7 millions de dollars par an dans les activités d'évaluation du potentiel minier pour les trois prochaines années.

Ce financement additionnel permettra d'accroître l'exploration du territoire et la participation de nouvelles sociétés minières provenant de l'extérieur du Québec.

Au cours des quatre dernières années, une douzaine de projets miniers totalisant plus de 1,5 milliard de dollars ont été mis en œuvre. Le gouvernement a appuyé plusieurs de ces projets. Permettez-moi de vous citer :

- la mise en production de la mine d'or Goldex près de Val-d'Or; et
- l'expansion de la mine Raglan dans le Grand Nord du Québec annoncée lors de la visite du premier ministre.

Grâce à l'action de notre gouvernement, le Québec demeure un des meilleurs endroits au monde pour investir dans le secteur minier.

□ **Le tourisme**

Pour appuyer l'industrie touristique, j'ai déjà eu le plaisir d'annoncer différentes mesures d'appui à des événements spéciaux et à la mise en valeur d'attraits régionaux.

Je suis heureux d'annoncer que la nouvelle stratégie des régions prévoit qu'une somme de 5 millions de dollars additionnels sera accordée au ministère du Tourisme afin de soutenir la tenue de festivals et d'événements touristiques.

Par ailleurs, je désire rappeler que nous allons de l'avant avec l'aménagement d'un terminal de croisière au quai A.-Lepage à Saguenay. Il s'agit d'un

investissement total de près de 30 millions de dollars qui sera assumé à parts égales par la Ville de Saguenay, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Nous continuons l'étude de projets semblables dans d'autres villes du Québec.

❑ **Le secteur agroalimentaire**

L'industrie agroalimentaire traverse une période de mutation. Elle doit aussi répondre aux nouvelles attentes des citoyens en matière de sécurité, de qualité des aliments et de protection de l'environnement.

Nous avons déjà pris action pour protéger la santé publique en investissant 79 millions de dollars pour la construction de nouveaux laboratoires de pathologie animale et pour le confinement des oiseaux d'élevage.

Par ailleurs, les agriculteurs québécois font face à une concurrence de plus en plus vive tant sur le marché local qu'international.

Les profonds changements qui affectent l'industrie agricole soulèvent de nombreuses questions sur son avenir. Plusieurs des politiques actuelles ont été conçues dans le milieu des années 1960. Nous croyons qu'il est nécessaire de procéder à un examen approfondi de la situation.

Le gouvernement continuera d'appuyer les agriculteurs pour faire face à cette conjoncture difficile par l'entremise de La Financière agricole. Cette société a consacré plus de 625 millions de dollars cette année, soit près de 200 millions de plus que l'an dernier, principalement pour la stabilisation du revenu des agriculteurs. Cette évolution rapide de la situation de La Financière agricole nous interpelle.

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, mise sur pied cet automne, se penchera entre autres sur cette question. Les recommandations de cette dernière viseront à jeter les bases d'une nouvelle vision du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, j'annonce que nous allons allouer 25 millions de dollars à l'industrie agroalimentaire dans le cadre de la nouvelle stratégie des régions :

- un appui financier de 10 millions de dollars sera consacré pour aider l'industrie des pêches à accroître sa productivité; et
- une enveloppe de 15 millions de dollars appuiera les entreprises leaders de transformation alimentaire pour augmenter leur capacité de production.

Mon collègue, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, annoncera bientôt les modalités de cette aide financière.

En outre, nous faisons un geste concret afin d'alléger davantage le fardeau fiscal des agriculteurs.

J'annonce, Monsieur le Président, que l'exemption spécifique de taxe sur le capital pour les sociétés agricoles et de pêche est portée de 400 000 dollars à 5 millions de dollars. Cela signifie une élimination complète de la taxe sur le capital pour 99 % des entreprises. C'est là une mesure importante pour favoriser les investissements dans ces secteurs d'activité.

□ **La forêt**

La forêt constitue le gagne-pain de nombreux travailleurs et demeure le pivot économique de plusieurs régions.

Nous avons mis sur pied la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise dont nous mettons en œuvre les recommandations pour assurer la pérennité de la ressource.

De plus, notre gouvernement a appuyé le règlement du litige canado-américain sur le bois d'œuvre qui a permis aux entreprises du Québec de récupérer plus de 950 millions de dollars en droits compensatoires et antidumping versés. Un règlement qui vient mettre un terme à six longues années de litige.

L'industrie forestière traverse, depuis plusieurs années, une période de turbulence. Depuis 2003, nous sommes intervenus pour venir en aide aux travailleurs et aux communautés touchés ainsi que pour favoriser la diversification et la consolidation de l'industrie.

Cette intervention s'est traduite par l'annonce d'un soutien de 1,4 milliard de dollars sur quatre ans.

Des retombées positives se font déjà sentir :

- Plus de 6 500 travailleurs profitent déjà des mesures mises en place.
- 500 millions de dollars de projets d'entreprises ont été déposés.
- Près de 80 millions de dollars de plans pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts forestiers ont été soumis.
- Une vingtaine de contrats de diversification et de développement ont également été conclus avec les MRC.

Afin d'appuyer davantage les entreprises de l'industrie forestière dans la modernisation de leurs équipements, j'annonce que le crédit de taxe sur le capital de 15 % sur le matériel de fabrication et de transformation est prolongé jusqu'au 31 décembre 2012.

Nous sommes confiants que l'industrie de la forêt saura s'adapter aux nouvelles conditions et qu'elle sortira plus forte de la période de transition en cours.

5. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

Le Québec a confirmé cette année son rôle de leader mondial en matière de développement durable. Les Québécois sont très sensibles aux questions environnementales et c'est pour eux que nous avons fait des gestes concrets pour un Québec vert.

La nouvelle stratégie énergétique

La nouvelle stratégie énergétique, *L'énergie pour construire le Québec de demain*, a été présentée par mon collègue le ministre des Ressources naturelles et de la Faune au printemps dernier. Elle annonce la relance du développement hydroélectrique avec des investissements de 25 milliards de dollars pour les dix prochaines années.

La nouvelle stratégie énergétique privilégie aussi le développement de l'énergie éolienne, une autre énergie propre et renouvelable. Ce sont 6 milliards de dollars qui seront consacrés à cette nouvelle filière énergétique, au cours des prochaines années.

Ces investissements dans les énergies renouvelables se feront dans les régions du Québec. Ils y créeront 70 000 emplois. Ils permettront de satisfaire non seulement nos propres besoins énergétiques, mais aussi de dégager des surplus qui pourront être vendus à profit sur les marchés voisins. Monsieur le Président, c'est ainsi que l'on crée la prospérité.

La lutte contre les changements climatiques

Toujours dans la perspective du développement durable, notre gouvernement a agi de façon responsable. Le plan de lutte contre les changements climatiques déposé par mon collègue, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a été reconnu par les groupes environnementaux comme un modèle à suivre en Amérique du Nord.

Ce plan ambitieux est doté d'engagements financiers majeurs de 1,2 milliard de dollars sur six ans.

Notre persévérance dans ce dossier pour persuader le gouvernement fédéral de contribuer au financement du plan de lutte contre les changements climatiques a donné des résultats. En effet, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec ont annoncé la semaine dernière que près de 350 millions de dollars seront prévus à cet égard dans le prochain budget fédéral. Le gouvernement fédéral reconnaît ainsi le leadership dont fait preuve le Québec dans la lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, les automobiles sont de fortes émettrices de gaz à effet de serre. L'an dernier, nous avons instauré un remboursement de TVQ pouvant aller jusqu'à 1 000 dollars pour encourager les acheteurs de véhicules hybrides. J'annonce qu'à compter de minuit ce soir nous portons le montant du remboursement de TVQ à 2 000 dollars.

Voilà un autre geste concret en faveur de l'environnement.

La restauration des sites contaminés

Le Québec compte actuellement plus de 400 sites contaminés. Ces sites menacent l'environnement et la santé publique.

Le gouvernement a décidé d'agir de façon responsable pour régler ce problème. J'annonce une politique nationale des sites contaminés. Elle permettra d'accélérer le processus de décontamination, de mieux planifier les déboursés à venir et de protéger l'environnement et la santé publique.

Les travaux de restauration seront échelonnés sur 10 ans. Les coûts associés à cette politique seront de 333 millions de dollars. Les retombées économiques sur les régions seront importantes, sans compter les bienfaits sur l'environnement, qui n'ont pas de prix.

Monsieur le Président, notre gouvernement fait preuve de vision à long terme avec son engagement envers l'environnement et le développement durable.

6. LA NÉCESSITÉ D'EN ARRIVER À UNE SOLUTION DURABLE AU DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Le Québec est un partenaire actif au sein de la fédération canadienne. Depuis 2003, notre premier ministre a innové en se faisant le promoteur du Conseil de la fédération et en faisant reconnaître pour la première fois de l'histoire du Canada le principe du fédéralisme asymétrique. De plus, le Québec est maintenant reconnu comme une nation au sein du Canada et il a obtenu d'être représenté à la délégation permanente du Canada à l'UNESCO.

Des progrès de 14 milliards de dollars ont été réalisés au chapitre des transferts fédéraux. Notre gouvernement a signé plusieurs ententes importantes avec le gouvernement fédéral, notamment sur les transferts reliés à la santé, aux infrastructures et à la politique familiale.

Le Québec a des responsabilités nombreuses et importantes. Dans la plupart des cas, elles touchent les services directs à la population comme la santé et l'éducation. En outre, en raison du vieillissement de la population, les dépenses pour la santé croissent plus rapidement.

C'est également vrai pour le coût des autres services de proximité offerts aux personnes par le gouvernement du Québec. À cause de cela, l'équilibre budgétaire du Québec est beaucoup plus fragile que celui du gouvernement fédéral qui, de son côté, réalise des surplus budgétaires année après année.

Notre gouvernement a fait tous les efforts possibles au cours des quatre dernières années pour faire valoir la position du Québec sur le déséquilibre fiscal, autant dans le cadre des discussions avec les provinces et le gouvernement fédéral que devant les groupes d'experts qui ont examiné cette question.

La position que défend notre gouvernement est non seulement dans l'intérêt du Québec, mais elle est aussi dans l'intérêt de l'ensemble de nos partenaires de la fédération.

- D'abord et avant tout, le gouvernement fédéral doit mettre en place une réforme en profondeur du programme de péréquation. C'est un enjeu majeur.
- Deuxièmement, il faut que le gouvernement fédéral rétablisse sa contribution pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux au niveau qui prévalait avant les coupures effectuées au milieu des années 1990. Il faut noter qu'il existe à cet égard, grâce au travail fait par notre premier ministre, un consensus entre toutes les provinces de même qu'entre tous les principaux acteurs au Québec.
- Troisièmement, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral doit être encadré par un droit de retrait avec compensation financière ou fiscale, lorsque ce dernier l'utilise dans des domaines relevant de la compétence des provinces.

□ **L'enjeu principal : la péréquation**

Pourquoi le Québec considère-t-il que la réforme de la péréquation est l'enjeu principal du règlement du déséquilibre fiscal?

Tout d'abord, parce que la péréquation n'est pas un transfert fédéral comme les autres. C'est le seul dont l'objectif est inscrit dans la Constitution du Canada. C'est un objectif fondamental, et je cite :

« (...) donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. »

Or, le programme actuel de péréquation ne répond plus à cet objectif.

Il faut se rappeler qu'à l'automne 2004, le gouvernement fédéral a radicalement modifié le système en instaurant une approche à « enveloppe fermée » indexée à 3,5 % par année. Cette nouvelle façon de procéder a comme conséquence que la taille de l'enveloppe de péréquation ne tient plus compte des écarts de richesse entre les provinces, ce qui est incompatible avec l'objectif de ce programme.

Au début de 2005, le gouvernement fédéral a également conclu avec certaines provinces des ententes bilatérales qui ont éloigné encore plus le programme de péréquation de ses principes de base.

Cette approche doit être mise au rancart. Le programme de péréquation doit être basé sur une formule adéquate et doit ramener chaque province bénéficiaire à la capacité fiscale moyenne des dix provinces. Pour mesurer la capacité fiscale des provinces, il faut considérer l'ensemble de leurs sources de revenus.

Enfin, une réforme en profondeur de la péréquation est fondamentale parce que c'est une condition essentielle pour un nouveau partage de l'espace fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous sommes sur le point de franchir une étape importante dans le dossier du déséquilibre fiscal. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il prendrait incessamment une décision sur cette question. Nous l'incitons fortement à donner suite aux engagements qu'il a pris à l'égard du Québec.

CONCLUSION

Monsieur le Président, le budget que je dépose aujourd'hui montre que nous avons de nombreuses réalisations à notre actif et que nous entendons en ajouter d'autres.

Nous avons été à l'écoute des gens du Québec, dans les régions comme dans les grandes villes. Partout, il existait un désir pour que les populations locales disposent de plus d'outils pour prendre en main leur développement et l'avenir de leur communauté. C'est ce que nous leur avons offert.

Le gouvernement continue de jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie des Québécois et de l'environnement dans lequel ils vivent.

Nous avons aussi gardé le cap sur les priorités que nous avons annoncées dès le début de notre mandat. Pour chacune d'entre elles, nous avons pris les moyens pour parvenir à des résultats durables, qui recentrent l'État sur ses missions essentielles et qui bonifient considérablement les services dont bénéficient les Québécois.

Grâce aux réalisations du gouvernement, nous avons maintenant de meilleurs soins de santé, un meilleur système d'éducation, des infrastructures en meilleur état, un fardeau fiscal moins élevé, une économie plus prospère, une meilleure qualité de vie pour les familles et un bilan environnemental positif. Ces progrès doivent se poursuivre.

Notre gouvernement a également agi avec détermination afin de faciliter la création de richesse et d'accroître la prospérité partout au Québec. Des réussites sont déjà au rendez-vous et le présent budget permettra d'aller encore plus loin afin que le Québec réalise son plein potentiel.

Je suis d'autant plus fier des réalisations de notre gouvernement que nous les avons accomplies dans le respect de la capacité de payer des Québécois.

Avec ce budget :

- le gouvernement prend clairement position pour défendre les intérêts du Québec;
- le gouvernement agit pour accroître la prospérité de Montréal et de Québec ainsi que de toutes les régions;
- le gouvernement continue de mettre en place des mesures pour améliorer la qualité de vie des Québécois; et
- le gouvernement donne au Québec les moyens de ses ambitions.

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations financières consolidées
Année financière 2006-2007
(en millions de dollars)

	Discours sur le budget de mars 2006	Résultats préliminaires
REVENUS BUDGÉTAIRES		
Revenus autonomes	47 105	48 533
Transferts fédéraux	10 796	10 956
Total	57 901	59 489
DÉPENSES BUDGÉTAIRES		
Dépenses de programmes	– 50 873	– 51 519
Service de la dette	– 7 205	– 6 990
Total	– 58 078	– 58 509
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	177	37
Versement au Fonds des générations⁽¹⁾		– 500
Affectation à la réserve budgétaire		– 500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	17
Résultats nets du Fonds des générations	74	575
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	74	592
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES		
Placements, prêts et avances	– 1 495	– 1 672
Immobilisations	– 1 249	– 1 342
Régimes de retraite	2 257	2 405
Autres comptes	– 82	– 1 273
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	– 569	– 1 882
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	– 495	– 1 290
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES		
Variation de l'encaisse	2 590	– 3 148
Emprunts nets ⁽²⁾	966	9 494
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 2 987	– 4 481
Fonds des générations	– 74	– 575
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	495	1 290

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

(2) Les résultats préliminaires pour 2006-2007 tiennent compte des emprunts de 5 955 millions de dollars qui ont été effectués par anticipation.

Gouvernement du Québec
 Sommaire des opérations financières consolidées
 Prévisions 2007-2008
 (en millions de dollars)

REVENUS BUDGÉTAIRES	
Revenus autonomes	48 021
Transferts fédéraux	12 241
Total	60 262
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Dépenses de programmes	- 53 594
Service de la dette	- 7 229
Total	- 60 823
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	61
Utilisation de la réserve pour financer l'équité salariale	500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0
Résultats nets du Fonds des générations	446
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	446
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 1 062
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 616
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	
Variation de l'encaisse	5 955
Emprunts nets	63
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 4 956
Fonds des générations	- 446
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	616

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Gouvernement du Québec
Revenus budgétaires du Fonds consolidé du revenu
Prévisions 2007-2008

(en millions de dollars)

REVENUS AUTONOMES	
Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	18 081
Fonds des services de santé	5 469
Impôts des sociétés ⁽¹⁾	4 565
	28 115
Taxes à la consommation	
Ventes au détail	10 244
Carburants	1 700
Tabac	679
Boissons alcooliques	438
	13 061
Droits et permis	
Véhicules automobiles	755
Ressources naturelles	- 46
Autres	179
	888
Revenus divers	
Ventes de biens et services	381
Intérêts	485
Amendes, confiscations et recouvrements	431
	1 297
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	
Hydro-Québec	2 545
Loto-Québec	1 329
Société des alcools du Québec	745
Autres	41
	4 660
Total	48 021
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	
Péréquation	6 462
Transferts pour la santé	3 631
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 288
Autres programmes	860
Total	12 241
TOTAL DES REVENUS BUDGÉTAIRES	60 262

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les services publics.

Gouvernement du Québec
Dépenses budgétaires du Fonds consolidé du revenu
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR MINISTÈRES	
Affaires municipales et Régions	1 769,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	692,3
Assemblée nationale	105,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	626,3
Conseil exécutif	311,1
Culture et Communications	615,5
Développement durable, Environnement et Parcs	192,2
Développement économique, Innovation et Exportation	755,3
Éducation, Loisir et Sport	13 394,9
Emploi et Solidarité sociale	4 124,2
Famille, Aînés et Condition féminine	1 803,8
Finances (excluant le service de la dette)	159,6
Immigration et Communautés culturelles	111,1
Justice	633,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	63,6
Relations internationales	116,0
Ressources naturelles et Faune	446,7
Revenu	925,7
Santé et Services sociaux	23 609,8
Sécurité publique	988,9
Services gouvernementaux	85,7
Tourisme	132,5
Transports	2 127,9
Travail	31,5
Sous-total	53 823,0
Crédits périmés escomptés	- 150,0
Crédits reportés	- 78,8
Total	53 594,2
SERVICE DE LA DETTE	
Service de la dette directe	4 991,0
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 238,0
Total	7 229,0
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	60 823,2

Gouvernement du Québec
Opérations non budgétaires consolidées
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES	
Fonds consolidé du revenu	– 1 469
Organismes consolidés	– 223
Total	– 1 692
IMMOBILISATIONS	
Fonds consolidé du revenu	
Investissements nets	– 330
Amortissement	230
	– 100
Organismes consolidés	– 1 854
Total	– 1 954
RÉGIMES DE RETRAITE	
Contributions et cotisations	6 017
Prestations et autres paiements	– 3 899
Total	2 119
AUTRES COMPTES	
Fonds consolidé du revenu	11
Organismes consolidés	454
Total	465
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	– 1 062

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Gouvernement du Québec
Opérations de financement consolidées
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

VARIATION DE L'ENCAISSE	
Fonds consolidé du revenu	5 955
Organismes consolidés	—
Total	5 955
EMPRUNTS NETS	
Fonds consolidé du revenu	
Nouveaux emprunts	3 849
Remboursements d'emprunts	— 5 348
	<u>— 1 499</u>
Organismes consolidés	
Nouveaux emprunts	2 486
Remboursements d'emprunts	— 924
	<u>1 562</u>
Total	63
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE	— 4 956
FONDS DES GÉNÉRATIONS	— 446
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	616

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.
Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

